

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 février 2019

Lancement d'une « boîte à outils » pour favoriser le télétravail

Avec 2 fois plus de télétravailleurs, les temps de trajet baisseraient de 10% aux heures de pointe et on éviterait le rejet de 2500 tonnes de CO2 chaque année

Si le nombre de télétravailleurs doublait dans notre pays et atteignait le niveau des Pays-Bas par exemple, les voitures parcourraient 25 millions de km en moins, on épargnerait 44 tués et blessés graves et on éviterait le déversement de plus de 2500 tonnes de CO2 chaque année. Tels sont les résultats d'une nouvelle analyse statistique de l'institut Vias et du SPF Mobilité à l'occasion du lancement d'une « boîte à outils » destinée à rassembler en un seul endroit toutes les informations disponibles sur le télétravail : avantages, limites, cadre réglementaire, assurances, témoignages, etc. Désormais, le site www.teletravailler.be se veut être LA référence en la matière.

Heures de pointe : 2/3 des déplacements entre le domicile et le travail

L'intensité du trafic ne cesse d'augmenter dans notre pays et si rien ne change, les vitesses moyennes vont encore baisser sur le réseau routier, en particulier dans les zones les plus sensibles à la congestion. Le bureau du plan prévoit ainsi d'ici 2040 une baisse de 6% en heures creuses et de 8% en heures de pointe sur l'ensemble des autoroutes et des principaux axes secondaires.

Les accidents aux heures de pointe représentent par ailleurs 44% de l'ensemble des accidents alors que cette période dure uniquement 5 à 6 heures, soit 25% maximum de la durée d'une journée. En terme de victimes, sur un total de 49.000 blessés ou tués dans la circulation, environ 16.000 sont recensées en semaine aux heures de pointe, soit 30% du total !

Or 2/3 des déplacements ayant lieu pendant les heures de pointe se font entre le domicile et le lieu de travail. Réduire ces déplacements est donc un enjeu majeur pour la sécurité routière, la mobilité et... l'environnement. Et l'un des moyens d'y parvenir est le télétravail !

Seulement 1 travailleur sur 6 fait du télétravail

Aujourd'hui, environ 1 travailleur sur 6 (17%) fait du télétravail. Dans la grande majorité des cas, ils restent à la maison un seul jour par semaine. Pourtant, plus de 4 travailleurs sur 10 (42%) occupent une fonction qui leur permettrait d'en faire. Il existe donc un potentiel important qui reste inexploité. La taille de l'entreprise a un grand impact sur le télétravail. Dans les petites entreprises de 10 personnes ou moins, 12% des travailleurs en font; dans les sociétés de plus de 250 travailleurs, ils sont 19%.

Impact d'un doublement du télétravail

25 millions de km en moins

Actuellement, 17% de télétravailleurs permettent d'éviter 5% des déplacements domicile-travail et 7% des kilomètres parcourus. Si, demain, le pourcentage de télétravailleurs double (34%, ce qui est plus ou moins le niveau atteint chez nos voisins aux Pays-Bas), on évitera chaque année jusqu'à 7% des kilomètres domicile-travail soit, près de 25 millions de km en moins. Concrètement, le temps de parcours sur la E40 entre Ternat et Grand-Bigard serait réduit de 8% environ et celui sur la E411 entre la Hulpe et le carrefour Léonard de 12%.

44 tués et blessés graves en moins

Comme les distances totales parcourues diminueraient, le nombre d'accidents de la route serait également en régression, ainsi que le nombre de victimes. Dès lors, le doublement du nombre de télétravailleurs permettrait d'éviter jusqu'à 44 tués et blessés graves par an.

2500 tonnes de CO2 en moins

Pour la première fois, l'institut Vias a également calculé l'impact d'un doublement du nombre de télétravailleurs sur l'environnement et les chiffres sont particulièrement impressionnants puisqu'on éviterait le rejet de plus de 2500 tonnes de CO2 chaque année ... et on économiserait 1,2 million de litres de carburant !

Bref, il existe de multiples raisons de promouvoir le télétravail et de faciliter la vie des entreprises qui souhaitent l'implanter ou le développer. Pourtant, il n'existait jusqu'à présent aucune plateforme rassemblant toutes les informations en un seul et même endroit. C'est désormais chose faite : le site www.teletravailler.be devient LA référence en la matière.

Toutes les informations sur www.teletravailler.be

L'objectif de cette nouvelle « boîte à outils » est double: mieux informer les employeurs et leurs travailleurs sur le télétravail et mettre à leur disposition les outils pratiques pour le mettre en place.

Concrètement, le site www.teletravailler.be reprend des informations à propos des différentes formes de télétravail selon l'endroit, le type d'outils numériques pour mettre en œuvre le télétravail, le cadre réglementaire (ex.: différences entre télétravail occasionnel et structurel, indemnités, etc.), les assurances, les questions les plus fréquemment posées, etc.

Les 5 grands avantages du télétravail

- diminution du temps perdu et des coûts des déplacements domicile-travail ;
- pas de risque d'accident sur le chemin du travail ;
- moins de stress et de fatigue liés au déplacement (files, transport en commun en retard...);
- meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- travail plus productif et créatif (plus de résultats pour un même temps de travail, environnement de travail plus calme)

Sans compter que le télétravail présente aussi des avantages pour ceux qui restent au bureau (plus de calme et éventuellement plus de places de parking).

www.teletravailler.be comporte également quelques témoignages d'entreprises à la pointe en matière de télétravail, dont Elia. Ainsi, selon Peter Michiels, Chief HR and Internal Communications chez Elia, « *le travail doit être effectué à l'endroit qui convient le mieux. Nous permettons ainsi aux employés d'organiser leur emploi du temps de manière plus flexible et plus efficace. Bien entendu, la nature du travail doit pouvoir le permettre mais nous nous efforçons de conclure des accords de manière individuelle dans chaque équipe. C'est également un outil utile pour attirer de nouveaux talents venant de tout le pays sans qu'ils doivent venir tous les jours à Bruxelles* ».

Pour le ministre fédéral de la Mobilité, François Bellot, « *La mobilité est un enjeu majeur de notre époque. Autorités, employeurs et citoyens : c'est ensemble que nous pourrons encourager le changement de mentalité indispensable pour arriver à une évolution dans les habitudes de transport. Le télétravail offre l'avantage de permettre un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle tout en apportant une solution partielle aux problèmes de mobilité. C'est la raison pour laquelle j'ai encouragé la mise au point de cette nouvelle boîte à outils* ».

Personnes de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 0476/24.67.20

Mélisa BLOT, porte-parole du Ministre Bellot : 0471/44.92.49

Sven Heyndrickx, porte-parole du SPF Mobilité : 0473/83.64.90



Institut Vias

Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411

